

Information à l'intention des parents d'élèves qui ont droit à une aide linguistique en vertu du § 20 de la loi sur l'enseignement et qui seront scolarisés dans une autre école que celle où ils sont inscrits

Un élève – étranger et citoyen de la République tchèque ayant des besoins similaires en matière d'intégration à ceux d'un étranger (ci-après dénommé « élève »), qui commence l'école élémentaire en République tchèque ou qui suit sa scolarité obligatoire dans une école de la République tchèque pour une durée maximale de 24 mois a droit à une préparation gratuite pour l'intégration dans l'enseignement élémentaire, y compris l'apprentissage de la langue tchèque adapté aux besoins des élèves étrangers (ci-après dénommée « préparation linguistique »).

Dans chaque région, il existe au moins une école désignée par l'autorité régionale, qui assure la préparation linguistique en présentiel ou distanciel (à distance).

La liste des écoles désignées pour chaque région peut être consultée à [l'adresse Web :](#)

(la liste contient également des informations sur les écoles qui assurent une préparation linguistique en distanciel - à distance).

Pour inscrire un élève dans le groupe de préparation linguistique, son représentant légal doit remplir une demande d'inscription.

Formulaire de demande :

- Reçu à l'école :
- Ou se trouve à l'adresse :

La demande comprend une l'information si l'élève participera à une formation linguistique en présentiel (en personne) ou en distanciel (à distance).

Si l'élève fréquente une formation linguistique en présentiel dans l'école désignée, son représentant légal est responsable de son transport vers cette école.

L'étendue de la formation linguistique est de 100 à 400 heures. Pour chaque élève, l'étendue de la formation (nombre d'heures d'enseignement de la langue tchèque) est déterminée par le chef d'établissement où l'élève participera à la formation linguistique (école désignée) en fonction du contrôle des connaissances initial (test).

Le directeur de l'école désignée doit inscrire l'élève dans le groupe de préparation linguistique au plus tard 30 jours après la soumission de la demande.

La préparation linguistique a lieu pendant les heures d'enseignement. L'élève est automatiquement exempté des cours qui se chevauchent avec la préparation linguistique.

Si l'élève suit une formation linguistique en distanciel (à distance), l'école où est inscrit l'élève (pour sa scolarité obligatoire) lui donnera accès aux technologies de l'information de l'école pour participer à la préparation et à la supervision des langues à distance.

L'école où est inscrit l'élève pour sa scolarité obligatoire et l'école désignée coopèrent et s'échangent des informations sur l'élève, les cours et les résultats de la formation linguistique de l'élève.

Afin d'être inscrit dans le groupe de préparation linguistique, votre enfant doit subir un contrôle initial des connaissances de la langue tchèque, qui aura lieu à l'école à :

.....
.....

Le :....., à heures.

(Nom de l'élève), il **vous est demandé de vous rendre** à l'école ci-dessus.

Sur la base du contrôle initial des connaissances de la langue tchèque sont déterminés le droit au nombre d'heures d'enseignement de la langue tchèque ainsi que l'inscription de l'élève dans le groupe de préparation linguistique.

Le calendrier de préparation linguistique et sa mise en œuvre seront convenus entre le représentant légal, l'école où est inscrit l'élève et celle désignée dans laquelle la préparation linguistique aura lieu.

Pour toute question, veuillez contacter :

.....

(nom de la personne autorisée, contact - courriel, heures de consultation)